

TRI + SIMPLE

A partir du 1^{er} janvier 2022, triez tous vos emballages et vos papiers, sans exception.
 Dans la poubelle à couvercle jaune, vous mettez déjà tous les papiers, les cartons, les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique.
Désormais, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et tous les petits emballages en métal.

Les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre séparé.

Plus de doute pour trier !

**C'est un emballage, ou un papier ?
 Je le trie !**



Gobelets Cartons vides Briques alimentaires

**Emballages en carton
 et briques alimentaires**



Enveloppes, papiers, courriers Journaux, livres, cahiers, catalogues, magazines...

Tous les papiers



Bouteilles, flacons et bidons

NOUVEAU

Toutes les barquettes ...

Tubes, pots, boîtes, gobelets ...

Sacs, sachets, films ...

Emballages en plastique



Canettes, conserves, bouteilles, boîtes, sprays, barquettes ...

NOUVEAU

Gourdes Capsules Couvercles Opércules Bougies chauffe-plat

Tubes Boîtes Plaquettes de médicaments Papier aluminium Barquettes

Emballages en métal



Jetez en vrac, pas dans un sac.



N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.



Inutile de laver ! Il suffit de bien vider.

CITEO
 En savoir +
www.ConsignesDeTri.fr

SIEED
 La propreté rurale
www.sieed.fr

Crédits Photos : ©Citeo - Réalisation : SIDOMPE - 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique